



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE de GESTION des COMPETITIONS JEUNES Réunion du 02 MAI 2018

Procès-Verbal N° 34

PRESIDENCE : Monsieur JULLIAN Pierre Jean

PRESENTS : Messieurs André LUCAS - Michel DURAND - BERTRAND Michel - - CUENCA Vincent – MAURIN Roland- BRAULT Bernard - Jean Louis AGASSE – THEVENIN Pierre.

EXCUSES (E) : Madame Ghyslaine SALDANA - Messieurs Patrick HEVE - Jean GABAS



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



Nouveau

LISTE DES MATCHS REPORTES DES 2 SECTEURS

Pour voir la liste des matchs de Jeunes, reportés (Coupes et Championnats) : → [CLIQUEZ ICI](#)

(si aucune date ne figure dans la colonne tout à droite, c'est que le match est reporté à « UNE DATE ULTERIEURE »).



Compétitions du Secteur LANGUEDOC ROUSSILLON

CHAMPIONNATS JEUNES U19 – U17 – U15

U19 REGIONAL 2

FEUILLE MANQUANTE

⚠ 22141.2

NIMES LASALLIEN / AS POULX

du 28/04/2018

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION REGIONALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

➤ 22137.2

MONTPELLIER AS ST MARTIN / BEUCAIRE STADE 30

(Match Arrêté - Equipe de Montpellier St Martin réduite à moins de 8 joueurs)



CHAMPIONNATS JEUNES U13 INTERDISTRICTS

U13 NIVEAU 1 ET 2

FEUILLES MANQUANTES

⚠ 25744.1	PERPIGNAN OC / SETE FC 34	du 21/04/2018
⚠ 25756.1	PERPIGNAN OC / CARCASSONNE FAC	du 28/04/2018
⚠ 25760.1	PERPIGNAN AS / COC MAS LAURAGAIS	du 28/04/2018
⚠ 25541.1	CAZOULS MAR MAUR. / US CONQUES	du 10/03/2018
⚠ 25558.1	ASPTT PAYS CATALAN / AS BEZIERS	du 28/04/2018
⚠ 25562.1	PERPIGNAN AS MEDIT / TRAPEL FC	du 28/04/2018



Compétitions du Secteur MIDI PYRENEES

DEMANDE de MODIFICATIONS ACCORDEES

U19 – R2

Poule B

- E. QUERCY PAYS SERRES / ST SULPICE se jouera le 08.05.18 à 15h au stade Marcel Mazet à Cazes Mondenard

U17 – R1

- MONTAUBAN / AUCH se jouera le 08.05.18 à 15h au stade du Saulou à Montauban

DEMANDE de MODIFICATIONS REFUSEES

U15 HONNEUR

- Match GARONNA NORD FOOT 31 / LOURDES FC du 12.05.18 à 14h30. Demande du club de LOURDES et accord du club GARONNA NORD FOOT 31 de jouer le 26.05.18. Refus de la Commission.
⇒ Match maintenu le 12.05.18.

AMENDES DIVERSES

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

U17 R2 – Poule A

- Match JUILLAN MARQUISAT / COLOMIERS 2 du 28.04.18. Mail du club de JUILLAN MARQUISAT en date du 27.04.18.
⇒ La Commission enregistre le FORFAIT de l'équipe de JUILLAN MARQUISAT - **Amende 30 €uros**

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Les Présidents de séance
Monsieur Pierre Jean JULLIAN
Monsieur André LUCAS

Les Secrétaires de séance
Monsieur Vincent CUENCA
Monsieur Jean Louis AGASSE